

Le directeur général de l'ARS BFC

Dijon, le 3 mars 2021

## **Avis sur l'évolution de la situation épidémique dans le département Du Doubs et sur les mesures envisagées par le Préfet contre la propagation de la Covid-19**

Les éléments présentés ci-dessous visent à répondre à l'interrogation du Préfet du Doubs, sur la situation épidémique dans le département et sur l'opportunité de mesures de prévention supplémentaires contre la propagation de l'épidémie de Covid-19.

### 1- La situation épidémiologique

Le département du Doubs fait face à une situation épidémique toujours inquiétante avec une circulation toujours active du virus caractérisée par des indicateurs du taux d'incidence et du taux de positivité supérieurs aux taux d'alerte.

A l'échelle départementale, le taux d'incidence en population générale est de 207/100 000 pour la semaine du 22 au 28 février 2021.

Le taux de test positif est de 8,03% sur la même période.

Le taux d'incidence pour les personnes de plus de 65 ans, considérées comme à risque, s'élève à 150 tests positifs pour 100 000 habitants pour la même période.

Le nombre de patients hospitalisés pour la Covid-19 dans le département est de 158 dont 42 en réanimation le 3 mars.

Le nombre de patients atteints de COVID-19 actuellement admis en réanimation en Bourgogne Franche Comté représente 75% des places installées dans la région, lesquelles sont en moyenne occupées à 85% par des patients souffrant d'autres pathologies.

Une circulation des variants dits brésiliens et sud-africains est observée essentiellement sur le grand Besançon ainsi que sur la commune de Quingey. Ces variants de la COVID-19 représentent près de 8% des cas positifs dans le département, soit 2 points de plus que la moyenne nationale, alors que la moyenne en Bourgogne-Franche-Comté s'établit autour de 3%.

### 2- Mesures envisagées

Pour éviter que l'épidémie ne fasse davantage de victimes directes ou indirectes, il est indispensable de prendre des mesures de nature à limiter sa propagation en invitant nos concitoyens à adopter en

toutes circonstances les gestes barrières et en prenant toute mesure de nature à éviter les situations à risques.

Par courrier électronique en date du 3 mars, vous me sollicitez afin d'émettre un avis sur les mesures supplémentaires que vous envisagez de prendre afin d'enrayer la propagation du virus dans le département du Doubs à savoir le port du masque obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus sur le territoire urbanisé des communes de Besançon, Saint-Vit, Montferrand le Château et Quingey.

Au vu de la situation sanitaire précédemment décrite, j'émetts un **avis favorable** aux mesures envisagées.

Pour le directeur général et par  
délégation



Nezha LEFTAH-MARIE  
Déléguée départementale du Doubs